



Vandœuvre, le 9 décembre 2019  
Lge 2015-2020 / CM 41

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 9 décembre 2019 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Niccolò GORI, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ (présidente), Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint  
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale adjointe  
M. Eric KUNZ, mandataire

Excusés : Mme Floriane ERMACORA  
M. Philippe MOREL

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

\*\*\*

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse le retard de M. JAQUES et M. SCHMITZ ainsi que l'absence de Mme ERMACORA et de M. MOREL.

### 1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

La Présidente supprime le point 6.2 de l'ordre du jour concernant la délibération pour le règlement du fonds « Tennis » car ce dernier n'est pas prêt. Il sera probablement traité lors du prochain Conseil municipal. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

Mme HÜSLER ENZ, M. VAUCHER, Mme le Maire, M. LIENGME, Mme LÉVÊQUE et Mme MISEREZ apportent des modifications au procès-verbal du 4 novembre 2019 dont la procès-verbaliste prend bonne note.

**La Présidente met aux voix l'approbation du procès-verbal du 4.11.2019.**

**Sous réserve des modifications à apporter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (11 votants).**

#### 4. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire prend la parole.

**Moratoire A. Hodgers** : cette mesure empêche l'octroi de toute dérogation dans la zone 5 et concerne toutes les communes, y compris celles qui ont été bonnes élèves comme Vandœuvres et qui ont déjà une stratégie de densification. C'est une décision du conseiller d'État et non du Conseil d'État. Il s'agit donc uniquement d'un changement de pratique du département et non d'une décision formelle du Conseil d'État dans son ensemble, ce qui pourrait laisser sous-entendre que cette mesure pourrait encore être remise en cause. Il faut rester attentif au fait qu'il y a beaucoup de rébellion du côté des promoteurs et des entreprises. Du côté de M. HODGERS on est confiant. Il va créer un groupe de travail dans lequel Vandœuvres serait en principe incluse puisqu'elle fait partie des communes qui ont déjà développé cette stratégie qui doit être faite par toutes les autres municipalités.

**Gouvernance SIS** : Mme le Maire a appris récemment que le projet de loi sur la gouvernance serait transmis au Conseil d'État après-demain et qu'il serait étudié par le Grand Conseil en janvier. Si tout doit tomber dans l'oubli, il faudrait repartir de zéro, alors que la Cour des comptes s'est prononcée sur cette gouvernance (en sa faveur) il y a plus de 10 ans.

**90 millions de charges contraintes** : le protocole concernant la « menace » entre le canton et les communes d'un report de charges sans report de compétences n'a pas été signé compte tenu des divergences entre les deux instances. Le prochain essai d'entente est le 6 janvier prochain. Ceci dit, au plan quadriennal cantonal, pour 2021, ces charges contraintes qui commenceraient par 20 millions existeraient toujours. L'ACG, représentée par son bureau, tentera d'obtenir des compétences en premier lieu dans le domaine de la police de proximité. Il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur les polices de proximité qui a été extrêmement contesté par les communes et par l'ACG. En effet, deux recommandations prônées par la Cour des comptes ne sont pas du tout celles qui vont dans l'intérêt des communes. Par conséquent, les communes ont mis la priorité sur d'éventuelles compétences à reprendre de ce côté-là, dans la mesure où le protocole des 90 millions serait signé.

**Réseau non structurant** : il s'agit des compétences qui pourraient être transférées aux communes en matière de mobilité et de routes et qui devaient nous être remises cette année. Ceci a été repoussé en 2020. Finalement, à la demande de la Ville de Genève et avec l'accord de l'ACG, c'est en 2021 au plus tôt, que ce réseau non structurant nous sera remis en pleine compétence. Cela fera déjà 2 ans de retard.

*[M. SCHMITZ rejoint la séance à 18 :15]*

**Cour des comptes** : le bureau de l'ACG a rencontré la commission de gestion du Grand Conseil pour parler du rapport d'audit au sujet des polices municipales car il est fort contesté, tant sur les recommandations que sur la manière dont il est mené. En effet, les communes ont à peine été entendues et l'ACG encore moins. A cette occasion, les procédures et les modes de faire de la Cour de comptes vont être discutées car un certain nombre de communes souffre, y compris Vandœuvres, de la manière dont les audits sont menés, avec notamment la question du droit d'être entendu qui, manifestement, n'est en tout cas pas respecté lors de tous les audits.

*[Mme PICTET rejoint la séance à 18 :17].*

**Réorganisation administrative de la commune de Vandœuvre** : c'est une des conséquences du rapport d'audit de la Cour des comptes à Vandœuvre mais pas seulement (Mme le Maire rappelle que cette réorganisation avait été envisagée avant ce rapport). La mairie est donc en pleine réorganisation et restructuration. Les 2 protagonistes sont présents. C'est surtout M. KUNZ qui mène cette restructuration. Cette dernière est dense et avance très rapidement. M. KUNZ est mandaté partiellement pour cela. Pour l'ensemble des collaborateurs, cela vient s'ajouter à leur travail quotidien. Le 27 janvier prochain (date de la prochaine séance du Conseil municipal), les conseillers municipaux auront une présentation globale et un point dédié à l'ensemble des mesures déjà réalisées à la fin du mois de janvier. Un plan des mesures (qui en comprend 23) est en cours. Il y a déjà un grand nombre de ces mesures qui ont été prises, dont :

- **Optimiso**: le cadre est mis, c'est opérationnel et l'ensemble du personnel y a accès. C'est beaucoup plus facile à manier pour autant qu'on ait le temps de se consacrer au « progiciel ». On avance. M. KUNZ et Mme WAECHTER travaillent quotidiennement à aller de l'avant avec ce progiciel par rapport au SCI mais aussi à beaucoup d'autres procédures administratives.
- **Séances hebdomadaires du personnel administratif** : en plus de faire état de ce qui ne va pas ou va bien, il y a un suivi des décisions prises par l'Exécutif extrêmement serré.
- **Un système de contrôle du temps de travail des collaborateurs de l'ensemble de la commune** a été mis en place. Il est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> décembre. La commune ne veut pas de pointeuse.
- **Les piquets de neige** : ils sont maintenant organisés de façon différente à l'interne. Il y a le service extérieur (y compris les concierges et le jardinier) qui y participe. Les auxiliaires ne seront appelés que s'il y a de la neige.
- **Les patrouilleuses** : elles seront dorénavant présentes sur 4 sites seulement en 2020. Leurs horaires seront annualisés.

**Responsable technique** : demain l'Exécutif doit prendre sa décision au sujet du responsable technique. 126 dossiers ont été reçus et une dizaine de personnes ont été interviewées. Ça sera un poste pourvu à la mi-janvier, voire au mois de février.

**Secrétaire générale adjointe** : Mme RIVOLLET est passée à un taux de 70% depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

**Hangar G. OLIVIER** : Mme le Maire a rencontré le Service des Monuments et des Sites (SMS). La décision a été confirmée : le hangar a été mis sur la liste des bâtiments répertoriés à l'inventaire. Il n'y a pas de possibilité de remettre en question ce préavis sans une demande préalable. La commune doit engager un mandataire ou prendre celui déjà sollicité pour aller jusqu'au dépôt d'une demande préalable. C'est là que se fera la pesée des intérêts entre les besoins évidents à nos yeux et le besoin du SMS de conserver ce bâtiment apparemment digne d'intérêt. Après cela seulement, un concours pourra être organisé. L'autorisation d'utiliser le rez-de-chaussée de manière provisoire, a été donnée, en respectant les structures.

**Chemin des Buclines** : Chêne-Bougeries a demandé une réunion la semaine dernière. L'arrêté qui met en double impasse ce chemin arrive à sa fin le 22 janvier 2020. On est obligé de rester dans le délai pour ne pas perdre son effet. Chênes-Bougeries veut le maintenir. Mme le Maire a soulevé la question - elle devait s'en référer à la commission sécurité - ce qui n'est pas fait du côté de Chêne-Bougeries. Mme le Maire pense que l'on peut aller dans le sens de la pérennisation de cette mesure, car des mesures sur le chemin de la Blonde pourraient être prises (par exemple, interdiction de tourner à gauche sur Tattes-Fontaine et la Blonde aux heures de pointe de 7:30 à 8:30) Cela apaiserait aussi le trafic sur ce chemin.

**Rapport de police La Pallanterie** : Mme le Maire a rencontré ses représentants le 19 novembre. Le nombre de cambriolages stagne, ce qui veut dire que les alarmes et d'autres mesures prises portent effet. Il y a eu 24 cambriolages dont 8 tentatives en 2019 et jusqu'à aujourd'hui. La police a un effectif de 50% en moins mais ils n'ont plus que des effectifs confirmés (ils n'ont plus de stagiaires). Il y a eu 4 contrôles dans le village de la limitation à 30 [km/h]. Il y a beaucoup de contraventions. La main courante de la police est accessible aux polices municipales. Elles ont le même degré d'informations. Ils proposent d'envoyer un flyer au mois de mars pour annoncer le retour des gens du voyage.

**Projet de loi de l'ACG** : concernant la possibilité pour les conseillers municipaux d'avoir à l'avenir des conseillers municipaux suppléants. Cette question a été posée en AG de l'ACG. Il en résulte que ce n'est pas à l'ACG de répondre à cette question mais aux conseillers municipaux eux-mêmes. Ce projet de loi sera envoyé aux conseillers municipaux avant ou après Noël et il en sera question au prochain Conseil municipal.

Mme l'Adjointe prend la parole :

Rien de particulier, les dossiers avancent bien.

- Soirée des jeunes : ils seront invités à la salle communale et il y aura une surprise (la personne en question a été trouvée).
- RDV jeudi pour aider Mme LÉVÊQUE à servir du vin chaud, du thé, du chocolat. M. VAUCHER et M. GORI ont confirmé leur présence. Il est nécessaire d'envoyer un mail à Talia si intérêt.

M. l'Adjoint prend la parole :

La nouvelle loi de gestion des déchets est en train de se mettre en place. Elle devrait être adoptée par le Conseil d'État le 15 janvier, mais il y aura sûrement du retard. Ce sont 4 axes de la politique cantonale qui concernent :

1. La diminution des déchets à la source ;
2. L'amélioration du tri et du recyclage des déchets ;
3. Le traitement des déchets restants y compris l'incinération sur le territoire ;
4. La collaboration entre le canton et la commune en ce qui concerne la réduction des plastiques (interdiction de la mise à disposition ou vente de sacs plastiques et de produits en plastique à usage unique par exemple des gobelets, pailles etc.). M. DESPLAND explique qu'il faut s'attendre à ne plus pouvoir utiliser des objets en plastique durant les manifestations. A ce propos, la mairie a commandé de la vaisselle lavable qui pourra être utilisée dès 2020.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande si tous les appartements de l'Esplanade ont été loués ou pas. Cette question sera traitée au point 8.

## 5. Communications du Bureau

### Prochaines dates du Conseil municipal :

La Présidente annonce les prochaines dates du Conseil municipal 2020 à 19:30 :

- 27.01.2020
- 16.03.2020
- 06.04.2020
- 11.05.2020
- 02.06.2020 (séance d'installation des conseils municipaux)

**Communication de l'ACG** : Mme MISEREZ annonce l'entrée en force de la modification des contributions annuelles pour les communes en 2020, ce qui avait été validé au dernier conseil. Une copie du document en question sera envoyée.

**Procès-verbaux** : le secrétariat général a mis en place une procédure détaillée des prises de procès-verbaux et de leur validation, que ce soit pour les Conseils municipaux ou pour les commissions. Une présentation Optimiso est présentée aux conseillers municipaux. Le document en question sera envoyé par mail.

Pour le Conseil, la procédure est la suivante :

1. Les dates sont fixées en collaboration avec le Bureau, la mairie et le secrétariat général.
2. Les procès-verbalistes sont choisi-e-s et convoqué-e-s.
3. Le secrétariat général s'occupe d'accueillir le/la procès-verbaliste.
4. Les délibérations, motions, résolutions seront contrôlées par le secrétaire général ou l'adjoint qui est présent au Conseil, y compris les votes.
5. Le procès-verbal doit être remis dans les 10 jours après la séance, y compris les corrections de la fois précédente.
6. Le Secrétariat général relit le procès-verbal sur le fond et l'envoie à tout le Conseil municipal.
7. Le procès-verbal est corrigé (amendé) et/ou validé à la séance plénière suivante. Il n'y a pas de relecture du procès-verbal du Conseil municipal, autre qu'une relecture de forme par le Secrétaire Général avant la séance suivante. Les noms peuvent figurer dans les procès-verbaux du Conseil municipal qui sont publics. Cela dit, aucun nom de commissaire n'est mentionné dans les comptes rendus de commissions.

Pour toute question, la personne responsable des relations avec le Conseil municipal est Mme RIVOLLET, secrétaire générale adjointe.

Pour les commissions, la procédure est la même :

1. C'est le président de la commission qui se charge de fixer les dates des séances avec les commissaires, Mme RIVOLLET et l'Exécutif en charge et non avec la secrétaire responsable du dicastère.
2. Le secrétariat général s'occupe du choix des procès-verbalistes, ainsi que de la prise des procès-verbaux.
3. Le procès-verbal est rendu, si possible dans les 10 jours après la séance et le secrétariat général l'envoie au président.
4. Le président de la commission le relit sur la forme et sur le fond.
  - a. S'il y a une séance de commission prévue dans les 30 jours, le procès-verbal peut être envoyé en même temps que la convocation suivante et validé lors de la séance suivante.
  - b. Si ce n'est pas le cas (le plus souvent), le procès-verbal est envoyé par mail à tous les commissaires et est tenu pour validé s'il n'y a pas de remarques (des membres de la commission) dans les 3 jours. Passé ce délai, il est approuvé. S'il est validé, l'administration le transmet ensuite à tous les membres du Conseil municipal et à l'Exécutif (art. 71 al. 1 du règlement).

L'entrée en vigueur de ces procédures est le 01.01.2020. Un des rôles de Mme RIVOLLET est la relation avec le Conseil municipal et les commissions. Mme RIVOLLET va envoyer les dates de séance du Conseil municipal pour 2020. Elle annonce qu'elle travaille tous les jours de la semaine, sauf le mercredi après-midi et le vendredi toute la journée.

## 5. Comptes rendus des commissions

## 5.1 Jeunesse et sports – séances des 5 et 19 novembre 2019

Mme MISEREZ donne lecture du compte-rendu :

Compte-rendu des commissions jeunesse et sports des 05 et 19 novembre 2019 : La commission s'est réunie le 5 novembre en présence des enseignants de l'école de Vandœuvres. Les enseignants remercient la commune pour les sapins qui décorent l'école en décembre et pour les différents soutiens qu'elle offre, comme les entraînements à la course de l'Escalade et les subventions pour les bus lors des sorties scolaires entre autres. Ils se déclarent favorables à recevoir un livre par classe, « Grandir ensemble », édité par Graine de paix grâce à un crowdfunding, sur le thème de l'inclusion scolaire ; ils annoncent que la division élémentaire donnera un concert au printemps à la Maison de Pressy.

Un bilan des promotions est fait : de l'avis général, le fait que la cérémonie se déroule sous la tente a été particulièrement apprécié de tous. A voir donc pour l'année prochaine. La fête de l'Escalade aura lieu le 12 décembre sous le préau de l'école. Les enseignants confirment leur intérêt pour les films qui ont été posés sur les vitres en vue de baisser la chaleur et la luminosité dans les classes. La commission travaux se chargera de finaliser le choix de l'entreprise. Les éclairages LED en test doivent encore être mieux observés avant de donner un avis définitif.

La commission a entendu et transmet la demande des élèves d'avoir une table de ping-pong sur le futur terrain multisports devant la salle communale. Une journée de la démocratie, avec jeu de rôle dans les locaux de la mairie, sera peut-être à nouveau organisée au printemps 2020.

La commission octroie une subvention sous la forme de 2 billets par match pour le Genève Volley-Ball (10.- par billet).

Lors de sa séance du 19 novembre 2019, la commission a octroyé des subventions au Ski-club de Meinier (500.-), au Student's United Nations (800.-) et au projet de petits films Récite-moi La Fontaine (3'000.-). Le tournage de ce dernier devrait avoir lieu à la Fondation Hardt, en présence d'enfants de l'école de Vandœuvres.

Les commissaires ont ensuite discuté de l'organisation de la soirée pour les jeunes Vandoeuvriens. Elle aura lieu cette fois à Vandœuvres, dans la salle des combles en avril ou mai, en fonction des disponibilités des personnes que la commission souhaite inviter. Un jeune DJ vandoeuvrien est également recherché.

Les nouveaux règlements des Fonds École et Tennis sont ensuite discutés. Cette question sera traitée lors du point de l'ordre du jour concernant le Fonds École (6.3).

La commission demande des précisions pour valider la tenue à l'école de l'exposition « Alimentation, un défi pour l'avenir de la planète ».

### **Mme la Présidente ouvre la discussion.**

Concernant Récite-moi La Fontaine, Mme LÉVÊQUE explique que Mme RIVOLLET leur a envoyé aujourd'hui un mail car ce montant leur sera uniquement octroyé, s'ils réussissent à obtenir la totalité du financement soit 26'000.-. On attend leur réponse.

Quant à l'exposition « Alimentation durable », le budget existe mais la durée de 3 jours est trop longue, Mme LÉVÊQUE leur a demandé de faire une proposition sur 1 jour et 1 soirée (solution idéale) ou éventuellement sur 2 jours. Il est possible de faire 5 classes sur 1 jour. Mme MISEREZ ajoute qu'il avait été question en commission d'inviter les écoles de Choulex et de Puplinge pour pouvoir faire sur 2 jours. Mme LÉVÊQUE indique que cette option risque d'être compliquée.

M. LIENGME demande concernant la maison de Pressy s'il s'agit du foyer de personnes âgées. Mme MISEREZ répond par la positive (il y aura les enfants de 4 à 8 ans qui donneront un concert). La date n'est pas encore fixée.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## 5.2 Culture, patrimoine et manifestations communales – séance du 12 novembre

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu :

Compte rendu de la commission culture, patrimoine et manifestations communales. Séance du mardi 12 novembre 2019 à 18h30

Point 1: l'ordre du jour et le dernier procès-verbal de la séance du 28 août 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Point 2: la méthodologie de subventionnement est approuvée à l'unanimité sous réserve de 2 modifications, déjà demandées depuis la dernière séance et non encore apportées, et entrera en vigueur le 1 janvier 2020.

Point 3: spectacle de théâtre été 2020: La proposition du théâtre de Carouge pour une soirée en plein air offerte aux habitants en juin 2020 est écartée pour plusieurs raisons : manque de fiabilité des dates et pour de nouveaux élus cela fera beaucoup à gérer en plus du spectacle de théâtre qui dure 2 semaines.

Propositions pour le spectacle de théâtre été 2020 : L'enveloppe à disposition pour financer cette manifestation est de 120'000 francs. 80'000 francs sont dévolus au spectacle et 40'000 francs servent à la publicité, affiches, flyers, tente, électricien et autres. Le spectacle aura lieu en plein air la dernière semaine de juin et la première de juillet 2020. Avant de commencer nous signalons tous avoir reçu les documents concernant le théâtre et les subventions sur la boîte SIACG et que nous avons tous eu des problèmes avec cette boîte. Nous avons plusieurs propositions :

- C COM comédies : 2 comédies de Tchekov: l'ours et la demande en mariage, proposition de Mr Antoine Courvoisier et le dossier ne comprend que peu d'informations.
- Transvaldesia pour les nomades célestes, pièce basée sur des récits d'après la vie et les œuvres d'Ella Maillart, Nicolas Bouvier et Annemarie Schwarzenbach, le dossier est très complet mais cher.
- Épiderme: le train sifflera, spectacle gai et haut en couleurs mais les informations manquent dont celle du budget.
- Théâtre itinérant Zanco: variations sur José Luis Borges, pièce interdisciplinaire avec musique et danse, la compagnie théâtrale est plus structurée.

Nous recevrons le plus rapidement possible les compagnies Épiderme et Transvaldesia. Sur une question d'un des commissaires, il faudra discuter ce qui revient exactement à la commune en termes d'entrée des billets.

Point 4: étude de diverses demandes de subventions : Il reste 8'750 francs au budget après une subvention de 1'000 francs attribuée au centre artistique du lac, 100 francs pour un enfant de la commune qui fréquente l'école de pratique instrumentale et 400 francs pour 4 enfants de la commune à Cirquenêche.

- Je suis Fassbinder, création théâtrale à Chêne Bourg 500 francs
- Association boîte à Mazik, premier album d'une harpiste de jazz 800 francs

- Esprit Festif le Festival 5-6 juin 2020, 350 francs
- Association la Teuf, promotion de la musique francophone émergente 300 francs
- Concerts de Jussy, 1'000 francs pour 2020
- Groupement les Bienvenus, qui s'occupe des personnes âgées dans la commune afin de couvrir les frais de la fête de Noël pour 40 à 50 personnes 1'500 francs.
- Festival du lac, organisé à Collonge-Bellerive par Mme Agnès Schmidlin habitante de la commune, c'est un nouveau festival du livre qui se tiendra le 5-6-7 juin 2020 à la ferme de St Maurice qui aura pour trame la mémoire. Cet événement est largement soutenu par la commune de Collonge-Bellerive, 3'000 francs.

Il restera un montant de 900 francs. Aucune commission dédiée aux subventions n'est prévue d'ici la fin de l'année.

Point 5 divers et propositions individuelles : Un commissaire souligne que la commune de Cologny organise un village de Noël et non plus un marché de Noël, mais la manifestation dure 2 jours et le budget est important.

Un commissaire soulève la question d'un panneau "interdit aux trottinettes" à l'entrée de l'école comme cela est déjà le cas à Cologny.

La discussion s'engage sur les incivilités, dont les chiens sans laisse dans le parc de la mairie, peut-être faudrait-il fermer le parc pendant la nuit ?

Point 6 : la date de la prochaine séance sera fixée dès que les commissaires pourront auditionner les compagnies théâtrales.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, La séance est levée à 20h10.

### **Mme la Présidente ouvre la discussion**

Concernant le théâtre du Crève-Cœur « le Blues du Perroquet » M. VOUTAT indique qu'Aline Gampert s'est plainte car le soir de la représentation offerte aux habitants de la commune il manquait 6 personnes qui s'étaient annoncées. Il trouve cela dommage car cela péjore ceux qui sont sur la liste d'attente. Mme HUYGHUES-DESPOINTES relève que Mme Gampert ne perd rien. M. VOUTAT précise qu'il ne s'agit pas d'argent mais d'impolitesse.

Mme LÉVÊQUE annonce que la compagnie Transvaldesia ne sera pas auditionnée car elle n'est pas prête pour l'année prochaine. Contente d'avoir été sélectionnée, elle a demandé si elle pouvait être là dans 4 ans. Mme LÉVÊQUE a répondu que le dossier resterait chez Talia. Il y aura donc 2 pièces présentées demain par Epiderme (le train sifflera & Thé à la menthe ou t'es citron).

Concernant le festival du Lac, Mme LEVEQUE a invité Mme SCHMIDLIN au déjeuner des aînés qui aura lieu à la fin du mois de janvier pour qu'elle le présente aussi aux aînés puisqu'elle voulait faire quelque chose d'intergénérationnel.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

### **5.3 Financière et administrative – séance du 18 novembre 2019**

M. SCHMITZ donne lecture du compte-rendu :

La commission financière et administrative s'est réunie le 18 novembre pour débattre principalement du nouveau statut du personnel.

Une fois le PV des séances précédentes approuvés, le président informe la commission qu'à ce jour aucun emprunt n'a encore été contracté pour l'Esplanade, et que l'implémentation du système de contrôle interne Optimiso suit son cours. Comme Madame le Maire vient de nous faire un résumé détaillé, je n'ajoute rien de plus sauf pour préciser que le système de 4 yeux pour le paiement des factures est en place.

La commission revoit et débat ensuite du nouveau statut du personnel de la commune. Je reviendrai sur ce point plus en détail lors du vote de la délibération. Après une longue discussion, la commission prévoise les statuts favorablement par 6 oui, 0 non et une abstention.

La question des montants insérés dans la grille salariale doit encore être affinée, ce qui sera fait par la sous-commission le 25 novembre. Le projet présenté ce soir prend donc en compte toutes les modifications suggérées sous réserve lors de la séance du 18.

Ensuite, la commission accepte de recevoir l'initiateur de la monnaie le Léman pour présenter ce moyen de paiement et les conditions liées à son introduction.

Finalement, la commission discute d'une proposition d'un nouveau système de comptage de véhicules à moteur sur les routes de la commune. Le système proposé procède au comptage par l'analyse du son des véhicules à moteur afin de différencier les types. Il est décidé que le projet sera directement présenté au conseil municipal de manière plus détaillée et sous forme de motion lors de la prochaine séance.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance à 21h47.

**Mme la Présidente ouvre la discussion**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **6. Projets de délibérations**

### **6.1. DM 0015-2019 / Approbation du statut du personnel de la commune de Vandœuvres avec grille salariale**

M. SCHMITZ reprend la parole au sujet du statut du personnel :

« Vous vous souvenez que le conseil municipal a nommé une sous-commission afin de revoir les statuts du personnel de la commune en 2018. La sous-commission s'est réunie 8 fois depuis lors, à deux reprises avec l'avocat conseil choisi pour ce projet.

Vous avez reçu 6 documents : La délibération, les statuts du personnel, deux directives, l'échelle des traitements et la grille des fonctions.

Le plus important est le statut du personnel de la commune de Vandœuvres. Le texte et la structure du document ont été modernisés.

Je ne vais pas le passer en revue en détail, mais voici les principaux ajustements :

- L'engagement reste de droit public

- Exercice de l'activité et les devoirs de la hiérarchie sont revus
- La durée de travail de 40 par semaine est maintenue, soit 2080 heures par année.
- Les conditions concernant l'attribution des heures supplémentaires sont précisées
- Formalisation des cahiers des charges des employés, de l'évaluation annuelle de chaque employé par le responsable du personnel et de l'entretien d'évaluation qui s'en suit.
- Introduction des augmentations, de primes extraordinaires et d'indemnités spéciales dans certains cas particuliers.
- Introduction d'un congé paternité de 10 jours ouvrables.
- Le système de sanctions est modernisé pour ne prévoir qu'une enquête interne – les blâmes avertissements et autres sanctions sont supprimés.
- Le droit d'être entendu est formalisé.
- Et finalement, l'introduction d'une échelle de traitements, aussi appelée grille des salaires.

Voilà comment cela fonctionne : »

[M. JAQUES rejoint la séance à 18:52]

M. SCHMITZ explique que sur la grille des fonctions, il a été indiqué les tâches que remplissent les divers employés de la commune. Ces tâches se basent sur le cahier des charges créé pour chaque poste. Chaque poste correspond à 3 chiffres. Par exemple, le personnel de la petite enfance (cases 1, 2, 3), le poste du comptable (cases 7, 8, 9). Ces chiffres-là, on les retrouve sur la grille elle-même. Sur l'axe vertical il y a les annuités ; chaque année il y aura une légère augmentation :

- Années 1- 6 : 3 % par année supplémentaire
- Années 7- 16 : 1,5 %
- Années 17- 20 : 2 %

Durant la période probatoire de 2 ans (lorsque la personne commence) il n'y a aucune augmentation prévue.

Sur l'axe horizontal (de 1 à 20), ce sont les classes. Un employé commençant dans la classe 1, sans expérience, gagnera 56'160.- par an pour 12 mois. C'est un système en cours dans le service public et qui fait ses preuves.

Mme HUSLER ENZ demande quelle est la raison d'être des 3 classes prévues et si l'idée est d'avoir une certaine marge de manœuvre. M. SCHMITZ répond par la positive. Elle remarque qu'il n'y a rien en classe 20. M. SCHMITZ répond que c'est pour donner espoir.

M. ANDERSEN demande quelle est la logique de l'évolution des annuités. M. SCHMITZ répond que lorsque l'employé commence, il a besoin de motivation, ensuite un rythme plus routinier s'installe, et à la fin on encourage les gens à rester. Mme le Maire ajoute qu'il y a toujours une augmentation mais plus ou moins élevée.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur cette délibération. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (14 votants).**

M. OLTRAMARE donne lecture de la délibération

**APPROBATION DU NOUVEAU STATUT DU PERSONNEL, AINSI QUE DE L'ECHELLE DES TRAITEMENTS**

Vu les travaux de la sous-commission « statut du personnel »,

Vu le rapport de la commission Financière et administrative, du 18 novembre 2019,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## DECIDE

par **13** oui **0** non **1** abstention

1. D'adopter le nouveau statut du personnel ainsi que l'échelle des traitements et des salaires, version au 18 novembre 2019, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

\*\*\*\*\*

M. KUNZ indique qu'il faudra changer l'intitulé de la grille : 18 novembre au lieu de 25 novembre.

**6.2. ~~DM 0016-2019 / Approbation du règlement de la commune de Vandœuvres régissant le fonds « Tennis »~~**

**6.3. DM 0017-2019 / Approbation du règlement de la commune de Vandœuvres régissant le fonds «Ecole»**

La Présidente a apprécié la simplification du texte. La possibilité d'un amendement à l'art. 1, al. 1 et al.2 a été émise au sujet « but du fonds ». Le mot « bibliothèque » est supprimé. Mme le Maire indique qu'il y a des petites coquilles et ajoute que ce fonds était effectivement intitulé « fonds école bibliothèque ». Comme il a changé de nom, l'idée c'est de laisser une trace de cette histoire. La Présidente indique que le fonds a été créé depuis plus de 80 ans et que son historique n'est pas connu, d'où l'incompréhension de la part des commissaires de mettre « bibliothèque » dans le titre. Mme le Maire pense que cet amendement peut être effectué, une fois voté.

Mme le Maire relève les coquilles suivantes :

- Art 2. « ce fonds a été créé »
- Avant l'art. 1 : « relatives au fonds école **et les droits**»
- Art 5 al. 3 « les revenus des **Fonds** spéciaux » (majuscule)

**La Présidente met aux voix l'amendement proposé (modifier l'art. 1). L'amendement est accepté à l'unanimité (14 votants).**

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (14 votants).**

M. ANDERSEN donne lecture de la délibération :

**APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES REGISSANT LE FONDS  
« ECOLE »**

Vu le rapport de la commission Jeunesse et sports, du 19 novembre 2019,  
conformément à l'art. 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

**DECIDE**

**à l'unanimité, soit par 14 oui**

2. D'adopter le nouveau règlement de la Commune de Vandœuvres régissant le fonds « Ecole », tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

\*\*\*\*\*

**6.4 DM 0018-2019 / Approbation du règlement de la commune de Vandœuvres régissant le fonds  
« Bienfaisance »**

Mme le Maire explique que ce fonds existe depuis plusieurs décennies. Il est à la disposition de l'Exécutif (il y a une ligne comptable) pour des aides sociales et coups de cœur humanitaires (par exemple Haïti). Ce fonds est très peu utilisé et n'est pas réalimenté. Ce sont des aides sociales individuelles sur présentation d'un dossier. Elles sont laissées à la plus grande discrétion de l'Exécutif. Les montants qui pouvaient être octroyés ont été un peu réglementés afin d'assurer un certain cadre.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (14 votants).**

M. OLTRAMARE donne lecture de la délibération.

**APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES REGISSANT LE FONDS  
« BIENFAISANCE »**

Conformément à l'art. 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité, soit par 14 oui

3. D'adopter le nouveau règlement de la Commune de Vandœuvres régissant le fonds « Bienfaisance », tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

\*\*\*\*\*

### **6.5 DM 0019-2019 / Désignation de deux membres du Conseil municipal pour représenter cette instance auprès du GI SPV Vandœuvres et Choulex.**

La Présidente indique qu'il s'agit d'un mandat de 6 mois. Ensuite il y aura une réélection lors de l'installation du Conseil municipal.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (14 votants).**

M. ANDERSEN donne lecture de la délibération :

### **DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER CETTE INSTANCE AUPRÈS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS - CHOULEX – VANDŒUVRES**

Vu l'Exposé des motifs du Maire,

vu le projet de statuts pour le groupement intercommunal sapeurs-pompiers, version du 30 septembre 2019,

conformément aux art. 30, al. 1, let. u, et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 13 oui 0 non 0 abstention

1. De désigner pour représenter le Conseil municipal au sein du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers – Choulex-Vandœuvres conformément à ses statuts :
  1. M. Lorin VOUTAT
  2. M. Pierre ZACHARIAS

\*\*\*\*\*

#### **6.6. DM 0020-2019 / Approbation d'un crédit d'étude pour la construction d'une caserne pour le GI SPV Vandœuvres et Choulex ainsi que d'un centre de voirie et d'une déchetterie communale**

M. DESPLAND annonce qu'une demande d'étude préalable a été effectuée. C'est une étude complémentaire pour arriver à une demande définitive. Besoin d'affiner tout ce qui se passe en sous-sol, d'avis de géotechniciens et d'un ingénieur pour le chauffage. C'est compliqué d'établir le meilleur choix, on a besoin de spécialistes. M. DESPLAND veut bien retourner vers la commission mais c'est, d'après lui, une perte de temps. Il ne voit pas les commissaires donner leur avis sur ces choses très techniques. Il souhaiterait qu'un vote sur le siège se fasse.

M. SCHMITZ demande comment en est-on arrivé à ce chiffre. M. DESPLAND explique que c'est un chiffre assez large qui viendra en déduction des travaux par la suite. M. DESPLAND demande de voter ce crédit d'étude complémentaire pour pouvoir affiner au maximum et avoir une demande définitive au plus juste. Ça évite les surprises. Il ne pense pas qu'il y aura besoin de cette somme de CHF 580'000.-

M. DESPLAND ajoute que c'est un pourcentage de la délibération finale. M. KUNZ explique qu'il y a eu un 1<sup>er</sup> chiffrage par l'architecte qui a gagné le concours de 7,7 millions (+/- 20%). Les CHF 580'000, concerne la partie avant-projet (jusqu'à l'autorisation de construire et en général de l'ordre de 8-10 % du coût de l'opération). L'objectif est de sortir l'autorisation de construire avec une préparation de dossier d'appel d'offre pour le crédit d'investissement final. C'est donc l'architecte qui a décidé des tâches à effectuer.

M. OLTRAMARE indique que la commission Travaux n'a jamais eu vent de cette étude et demande si ce projet ne concerne que l'Exécutif. M. KUNZ indique qu'ils ont eu l'information concernant le concours. De ce concours résulte un crédit d'étude. C'est à ce moment, pour sortir le crédit d'investissement que les commissaires ont un rôle important à jouer. Il est proposé de voter sur le siège, chose qui est envisageable pour ce type de crédit. Dans toute cette opération, les CHF 580'000 sont justifiés et ne nécessitent pas forcément un travail en commission.

A la question de M. ANDERSEN, M. KUNZ explique que Vandœuvres est le bailleur de fonds de l'ensemble du projet et que les locaux seront loués aux communes partenaires. En d'autres termes, c'est 100% à charge de Vandœuvres (y compris le crédit d'étude et les charges en matière de concours) avec ensuite une mise à bail des locaux aux communes partenaires. Les CHF 580'000.- sont totalement à charge de Vandœuvres. Le tableau doit donc être amendé (CHF 73'000 sous Choulex). Le crédit d'étude c'est CHF 580'000 en totalité à 100%, ensuite il y aura une répartition qui se fera, en remboursement, par le biais du bail à loyer. Mme le Maire indique que c'est le premier crédit d'étude que les conseillers municipaux votent. Il y a une demande préalable complémentaire qui a reçu une autorisation. Maintenant, il faut déposer une demande définitive.

M. SCHMITZ trouve surprenant que Vandœuvres construise à 100% et loue 35% après coup. Mme le Maire indique que cette répartition et le montant de la location ne sont pas définitifs. M. SCHMITZ

indique que le bail doit couvrir l'investissement fait. M. KUNZ indique que le calcul du bail à loyer sera fait sur l'investissement total, avec une clef de répartition à définir.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération. L'entrée en matière est acceptée à 13 pour, 0 non, 1 abstention (14 votants).**

La Présidente donne lecture de la délibération

**DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE BRUT DE 580'000 F POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE POUR LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VANDŒUVRES ET CHOULEX AINSI QUE D'UN CENTRE DE VOIRIE ET D'UNE DECHETTERIE COMMUNALE**

Vu l'exposé des motifs,

vu l'appel d'offres public,

vu le devis établi par le bureau 2dlc Architectes partenaires SA, du 4 octobre 2019,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 12 oui 0 non 2 abstentions**

1. De procéder à une étude pour la construction du bâtiment intercommunal des pompiers de Choulex et Vandœuvres ainsi que d'un centre de voirie et d'une déchetterie communale,
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 580'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 580'0000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

\*\*\*\*\*

**7. Projets de résolution**

**7.1. R 0002 – 2019 / Adoption plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons**

Mme le Maire annonce qu'un préambule sera ajouté au plan directeur communal. Mme LÉVÊQUE souhaiterait que Vandœuvres soit écrit : « œ ». La Présidente indique qu'il s'agit d'une résolution. Malgré ce qui est écrit dans le procès-verbal, il n'y a pas eu besoin d'avoir une commission Aménagement du territoire, raison pour laquelle la résolution est présentée aux conseillers ce soir.

M. SCHMITZ rappelle que l'année de test du PDCom s'achève maintenant. Une des conditions de base était que cette stratégie fonctionne et que cela apporte une certaine amélioration pour que la commune soit plus prise en compte vis-à-vis du canton. Ensuite il y a eu quelques informations, contradictions où plusieurs projets qui se sont bien passés, d'autres où l'avis de Vandœuvres n'a pas été pris en compte. Il aimerait avoir plus d'informations.

Mme le Maire explique que notre stratégie (mise en place avec l'office de l'urbanisme, avec l'accord du canton et mise en phase test avec M. HODGERS), a permis beaucoup de négociations en amont, avant la dépose des DD. Elle précise que là où le bât blesse, c'est que l'Office des autorisations de construire a continué à ne pas vraiment tenir compte de notre stratégie. Cela dit, lorsque le préavis de la commune n'a pas été respecté, la commune a fait recours. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de retours où la commune a dû se reprononcer plusieurs fois sur une même demande. Maintenant, M. HODGERS a compris qu'il fallait que ça cesse que ça partait trop en bétonnage. Pour ce faire un groupe de travail va être créé. M. DESPLAND ajoute que le PDCom tel qu'il est adopté provisoirement par le conseil d'État sert aussi d'appui dans les cas de recours.

M. SCHMITZ relève qu'il y a deux alternatives :

- a) Une approche en négociant
- b) Une approche plus dure et plus judiciaire, si le plan a) ne fonctionne pas.

Mme le Maire répond que cette stratégie nous sert en amont et pendant les procédures. Dans le cas des autorisations qui ne respectent pas nos préavis, la commune est obligée de faire du judiciaire. Prenant comme exemple un arrêt du tribunal fédéral rendu récemment dans la commune de Collonge, Mme le Maire relève qu'il est important que le PDCM soit validé par le Conseil des États. Elle ajoute que la lettre du 8 novembre, de M. HODGERS, autorise les conseillers municipaux à prendre cette résolution. Délai de 90 jours à partir de cette date pour prendre cette résolution. La procédure prévue dans ce document est que tout d'abord le Conseil municipal vote, ce qui a été fait le 10 octobre 2016. Ensuite, un groupe de travail a été créé. Enfin, le Conseil municipal doit prendre cette résolution.

Entre temps, Mme le Maire a fait des comptes rendus au Conseil municipal. Néanmoins il y a eu des CATU, dont une au mois de décembre 2018, ainsi qu'une au mois d'avril 2019 où elle a fait un rapport complet de ce qui avait été effectué. Mme ERMACORA a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de repasser par la CATU et a suggéré d'aller directement au Conseil municipal. Mme le Maire rappelle qu'ont eu lieu une information publique le 21 janvier, une enquête publique ainsi que des écrits dans la Coquille.

Mme le Maire pense qu'aujourd'hui le Conseil municipal peut voter en connaissance de cause. Suite au contrôle de conformité, seules quelques corrections ont été demandées concernant le chapitre mobilité et les charges de trafic. Il y a eu un désaccord entre la mandataire mandatée par Urbaplan et les charges données par l'OCT. C'est la seule chose que l'Office de l'urbanisme a demandé de changer. C'est un beau résultat de n'avoir que ces remarques-là, ce qui montre que le document est abouti.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande si l'Office de l'urbanisme les a modifiées en faveur des comptages du canton ou de la commune. Mme le Maire répond que ce sont les comptages du canton qui ont été pris en compte. Mme HUYGHUES-DESPOINTES pense que ce sont des chiffres très

importants. Mme le Maire indique qu'il s'agit surtout de la mise en place des mesures d'accompagnement des communaux d'Ambilly. On parlait d'une augmentation du trafic de 7'800 à 8'600 véhicules/jour alors que l'OCT parlaient eux d'une diminution des charges de trafic de 10'000 à 8'650, par exemple sur le chemin de la Seymaz. Concernant Mon Idée, nous parlions d'une augmentation 5'400 à 7'500 et eux d'une diminution de 8'150 à 7'450. Ce sont les chiffres de l'OCT, il n'est pas possible de les contester. Mme le Maire indique qu'il y a d'autres points : la route de Vandœuvres et puis des déplacements en relation avec la région Arve et Lac (la commune a un chiffre de 540'600 déplacements et eux de 420'500). M. LIENGME estime que c'est une longue polémique. Il faut constater que ces dernières décennies on a concentré le circuit communal sur les grands axes et on a des chiffres complètement faux de l'État. D'après lui, on n'est pas près de sortir de ce problème.

Mme le Maire relève que les chiffres qui sont donnés ne vont pas changer la politique que la commune va devoir appliquer sur la base de ce PDCOM et qu'elle a déjà commencé à faire. Elle rappelle ses comptes rendus sur les interventions auprès de l'OCT par rapport au carrefour Mon-Idée, route de Choulex etc. Chaque fois elle demande à M. WIDMER quelles sont les mesures qu'il pense prendre dans le goulet de Crête puisque c'est un réseau primaire sur lequel la circulation doit rester et ne pas emprunter le chemin de la Seymaz. C'est son devoir de vérifier que le PDCOM est bien appliqué.

M. GORI pense que c'est inacceptable que le canton estime qu'il y ait moins de véhicules. Mme le Maire rappelle que c'est un plan d'intentions. « On peut ne pas être contents de ces chiffres-là. Pour moi c'est du détail, par rapport aux mesures d'ensemble, c'est la raison pour laquelle on a obtempéré. Les comptages de la commune n'ont pas de valeur officielle, ni même celles de Securaxis, par rapport à l'OCT. Cela dit, on peut contester que les comptages se fassent pendant les vacances ».

La Présidente remarque que le sujet soulève beaucoup de questions et se demande si une commission aménagement du territoire serait nécessaire. Mme le Maire répond que c'est un vote important et que l'Exécutif a besoin du PDCOM pour aller de l'avant. Elle ne souhaite pas reprendre ces chiffres (qui sont à quelques centaines près) et souligne que l'autorisation du chef du département a été donnée.

M. ANDERSEN s'abstiendra car il pense que le sujet mérite une discussion lors d'un autre Conseil municipal. Il pense que le Conseil prend une décision hâtive.

M. SCHMITZ pense que l'on doit faire confiance à l'Exécutif ainsi qu'à la Présidente de la CATU. Il est pour le maintien du vote. M. GORI s'excuse si son intervention a été mal comprise et votera pour ce projet. Il a fait cette remarque uniquement pour souligner sa préoccupation.

Mme le Maire explique que ce qui l'a décidé à aller devant les conseillers municipaux, c'est qu'elle a consulté la présidente de la CATU (qui n'est pas de l'Entente). Elle veut bien reprendre la discussion mais cela impliquerait que l'on reprenne un groupe de travail et que ça ne soit pas voté avant la fin de la législature. Mme le Maire suggère de voter l'entrée en matière.

M. SCHMITZ demande si c'est révoquant, après coup. Mme le Maire répond par la positive car M. WEIL a dit qu'il souhaiterait en 2020 déjà faire une modification du PDCOM pour ajouter des éléments concernant la biodiversité à introduire dans la stratégie. C'est un document qui sert de base de travail et qui est évolutif. Ainsi, il sera aussi possible de reprendre le sujet de la mobilité.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur le vote de la résolution. L'entrée en matière est acceptée à 13 pour, 0 contre 1 abstention l'unanimité (14 votants).**

La Présidente donne lecture du projet de résolution :

## RÉSOLUTION RELATIVE AUX PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

Vu le projet de plan directeur communal,

vu la consultation publique intervenue entre le 21 janvier et le 20 février 2019,

vu la séance d'information publique du 21 janvier 2019,

vu les observations reçues,

vu le courrier du Département du territoire du 8 novembre 2019, informant la commune qu'il accepte ce projet de plan,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

conformément à l'art.30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### DECIDE

par **13 oui** **0 non** **1 abstention**

1. D'adopter le plan directeur communal, dans sa version du 23 septembre 2019.
2. D'inviter le Maire à transmettre ce plan directeur communal au Conseil d'Etat en vue de son approbation.

### 8. Propositions individuelles et questions

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande des nouvelles du taux d'occupation des logements de l'Esplanade. M. DESPLAND répond que le taux d'occupation évolue tous les jours. Mardi de la semaine passée, il y avait encore 5 appartements libres et 4 visites. Il ne se fait pas de souci pour remplir la totalité des appartements. D'ici la fin de l'année les intéressés auront donné une réponse.

La Présidente indique que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour parler d'une initiative privée telle que la visite du Vatican.

M. JAQUES demande si le spécialiste technique a été engagé. Mme le Maire répond que l'Exécutif se prononce demain et que tous les candidats seront bien sûr informés.

### 9. Divers

M. GORI annonce que plusieurs habitants sont venus le voir avec les requêtes suivantes :

- Savoir pourquoi le panneau (lorsqu'on sort du parc sur le chemin des Peutets, celui avant la descente) est toujours provisoire. Mme le Maire indique que c'est lié à l'Esplanade et à l'absence de parking.

- Quelques habitants du chemin de la Cocuaz se sont plaints du piteux état des routes. Mme le Maire répond qu'il y a beaucoup de travaux qui nécessitent des raccordements de canalisations, ce qui déforme la chaussée. M. GORI ajoute que vu la faible luminosité ça en devient dangereux. Mme le Maire répond que la première tâche du responsable technique sera de faire le tour des chemins communaux.

#### **10. Dossier de naturalisation (huis-clos)**

La séance publique est levée à 20 :05.



Le Secrétaire du Conseil municipal

Alexandre OLTRAMARE



La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISEREZ